

211C2021  
FR0000044448-FS0731

8 novembre 2011

**Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)**

**NEXANS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 novembre 2011, complété par un courrier reçu le 8 novembre 2011, la société anonyme Axa<sup>1</sup> (25 avenue de Matignon, 75008 Paris) a déclaré, avoir franchi en baisse, le 3 novembre 2011, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXANS et détenir 1 435 465 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NEXANS sur le marché.

---

<sup>1</sup> Agissant pour son compte propre indépendamment des activités pour compte de tiers.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 28 723 080 actions représentant 29 175 594 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.